LEGENDE (projet de lotissement)

Limite de lot

Numérotation des lots — LOT X

Superficie des lots des lots — xxx m²

Dimension des lots et des zones — 15,00

Servitude d'accès piéton piéton — a.

Servitude d'accès pour véhicules — b.

Zone destinée à des jardins privatifs

Servitude de tour d'échelle et d'entretien

Nombre maximal de niveaux (rez compris) avec toiture à versants — 3V 4V

Nombre maximal de niveaux (rez-compris) avec toiture plate — 1T

Limite de zone

Limite entre zone de gabarit maximal différent

Zone d'habitation

Zone d'équipements

Zone de commerce au rez et/ou de services (petits équipements et professions libérales médicales et paramédicales)

Zone de bâtiments techniques liés au bassin d'orage

Zone de dalle plantée

Liseré d'accès

LEGENDE (situation existante de fait et de droit)

(dans un rayon de 50 mètres des limites du bien à lotir sauf mention contraire)

Parcelle cadastrale concernée par le permis de lotir

Limite de 50m autour de la parcelle concernée par le permis de lotir

Limite des parcelles

Trait de regroupement de parcelles

Limite du bati

Numéro de police 212

Courbe de niveau 52.00

Niveau 51.60

Crête de talus

Pied de talus

Arbuste

Arbre (essences, dimensions : voir note explicative)

Taillis

UTILISATION DES CONSTRUCTIONS

Logement

Commerce

Inutilisé

Limite de la chaussée

Sens de circulation

Accès carrossable

Matériaux de la voirie :

- chaussées : asphalte noire
- trottoirs : dalles ciment 30 x 30 grises
- piste cyclable : dalles ciment 30 x 30 rouges
- square du clos Marinus : voir plan

Statut des voiries : communales

Equipement technique

Logement avec commerce au rez

Logement avec prof. libérale au rez

Logement avec espace inutilisé au rez

Ligne de transport en commune, n° de ligne et arrêt. 29

Piste cyclable

Signalisation routière

Poteau d'éclairage

Banc

Réseau d'égouts, sens d'écoulement et chambre de visite

Le site bénéficie d'égouts. Voir courrier Vivaqua dont copie est jointe à la demande.

Canalisations électricité et gaz les plus proches

Canalisations d'eau les plus proches

Hydrant H

Informations complémentaires au sujet des réseaux : voir courriers des sociétés distributrices joints au dossier

VOLUME DES CONSTRUCTIONS

Nombre de niveaux existants toiture plate (rez compris) 4 (P)

Nombre de niveaux existants toiture à versants (rez compris) 4 (V)

Nombre de niveaux existants toiture Mansard (rez compris) 4 (M)

Limite du PPAS n°14bis (A.G. 13/07/2006). Ce PPAS comprend diverses servitudes.

UTILISATION DES TERRAINS NON BATIS

Jardin J.

Pelouse (bassin d'orage) P.

Zone de recul R.

Terrain vague TV.

Cour C.

Aire de stationnement A.

Repère des prises de vue des photos 1

Nom et adresse des propriétaires voisins :

voir annexe de la note explicative

CLOS ALBERT MARINUS GAARDE
(Stationnement du côté du square)
Pelouse
Dalles béton
Dolomie
Klinkers
Ligne STIB 27 et 29
Limite PPAS n°14bis
DE ROODEBEEKSTEENWEG
(Stationnement des deux côtés)
Ligne STIB 27 et 29
LOT 1
4V
3V
LOT 1
LOT 3
313 m²
3V
3V
Rez: Restaurant
Gelijkv.: Restaurant
Terrasse
HoReCa
RUE DRIESSTRAAT
Parking
RUE MOONENSSTRAAT
(Stationnement côté impair - zone 30)
Clôture
TV.
N
0 5 10 15 20 25 30 35 40 m.

CHAUSSEE DE ROODE
LOT 4
462 m²
4V
1T
LOT 4
17f
Propriétaire : voir annexe à la note explicative
LOT 1
6.536 m²
1T
Cheminée de ventilation
Dalle verdurisée en fauchage tardif
69e3
Propriétaire : voir annexe à la note explicative
69p2
LOT 2
217 m²
3V
3V
RUE DRIESSTRAAT
Box de garage
2

LOT 4
462 m²
4V
1T
LOT 4
P.
a.
69p2
Chemin / Pad
Rampe d'accès au parking souterrain
69e3
Propriétaire : voir annexe à la note explicative
RUE DRIESSTRAAT
2

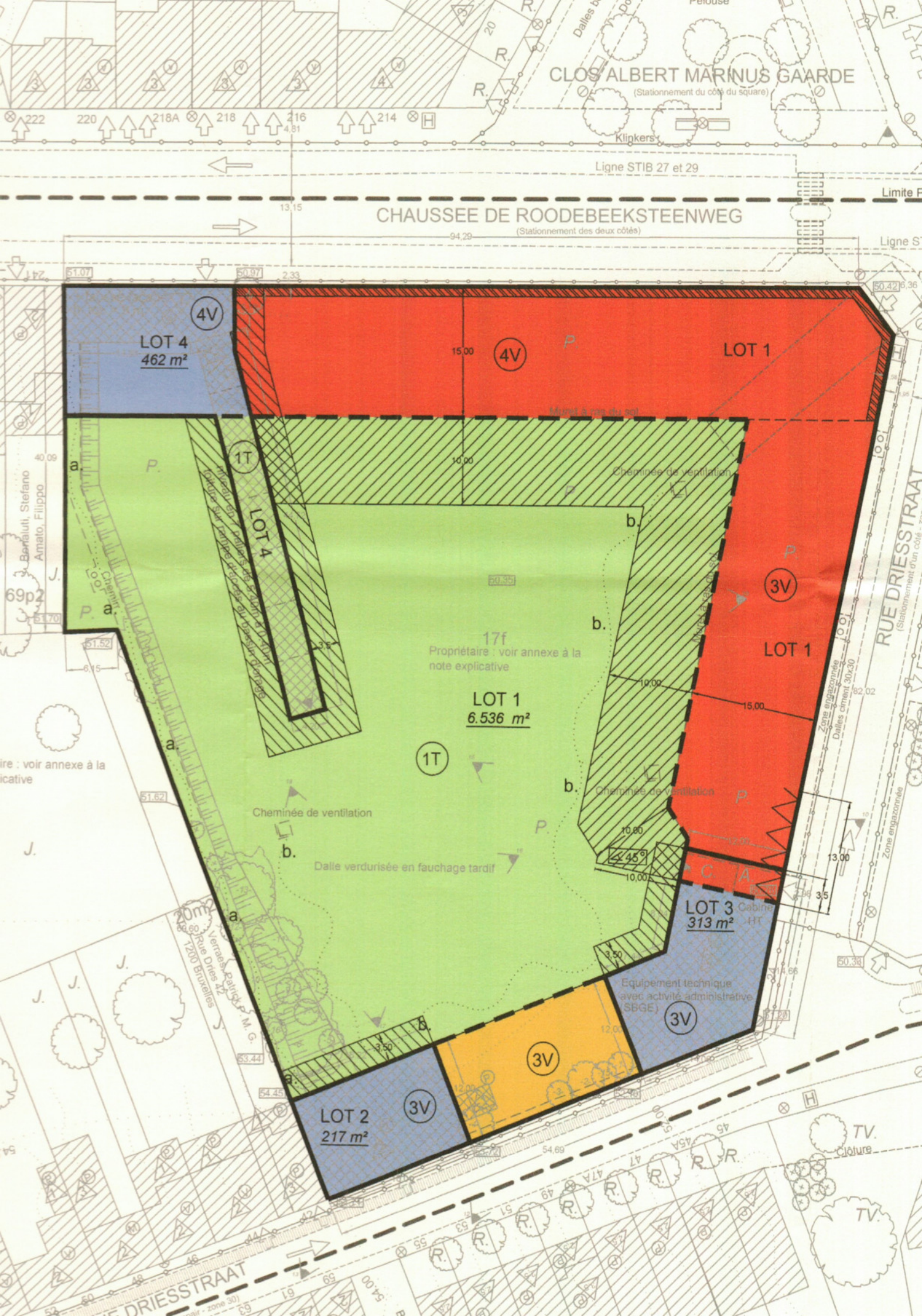
CLOS ALBERT MARINUS GAARDE
(Stationnement du côté du square)
Klinkers
Ligne STIB 27 et 29
CHAUSSEE DE ROODEBEEKSTEENWEG
(Stationnement des deux côtés)
LOT 4
462 m²
4V
LOT 1
1T
LOT 4
Cheminée de ventilation
3V
LOT 1
17f
Propriétaire : voir annexe à la note explicative
LOT 1
6.536 m²
1T
Cheminée de ventilation
Dalle verdurisée en fauchage tardif
LOT 3
313 m²
Cabine HT
Equipement technique avec activité administrative (SBGE)
3V
3V
LOT 2
217 m²
3V
RUE DRIESSTRAAT
Zone engazonnée
Dalles ciment 30x30
Clôture
Verraes, Patrick P. M. G.
Rue Dries 42
1200 Bruxelles
Benaluti, Stefano
Amato, Filippo
69p2
20m2
45°

LEGENDE (situation existante de fait et de droit)

(dans un rayon de 50 mètres des limites du bien à lotir sauf mention contraire)

Parcelle cadastrale concernée par le permis de lotir

Limite de 50m autour de la parcelle concernée par le permis de lotir

Limite des parcelles

Trait de regroupement de parcelles

Limite du bati

Numéro de police 212

Courbe de niveau 52.00

Niveau 51.00

Crête de talus

Pied de talus

Arbuste

Arbre (essences, dimensions : voir note explicative)

Taillis

UTILISATION DES CONSTRUCTIONS

Logement

Commerce

Inutilisé

Limite de la chaussée

Sens de circulation

Accès carrossable

Matériaux de la voirie :

- chaussées : asphalte noire
- trottoirs : dalles ciment 30 x 30 grises
- piste cyclable : dalles ciment 30 x 30 rouges
- square du clos Marinus : voir plan

Statut des voiries : communales

Equipement technique

Logement avec commerce au rez

Logement avec prof. libérale au rez

Logement avec espace inutilisé au rez

Ligne de transport en commune, n° de ligne et arrêt. 29

Piste cyclable

Signalisation routière

Poteau d'éclairage

Banc

Réseau d'égouts, sens d'écoulement et chambre de visite

Le site bénéficie d'égouts. Voir courrier Vivaqua dont copie est jointe à la demande.

Canalisations électricité et gaz les plus proches

Canalisations d'eau les plus proches

Hydrant H

Informations complémentaires au sujet des réseaux : voir courriers des sociétés distributrices joints au dossier

VOLUME DES CONSTRUCTIONS

Nombre de niveaux existants toiture plate (rez compris) 4(P)

Nombre de niveaux existants toiture à versants (rez compris) 4(V)

Nombre de niveaux existants toiture Mansard (rez compris) 4(M)

Limite du PPAS n°14bis (A.G. 13/07/2006). Ce PPAS comprend diverses servitudes.

UTILISATION DES TERRAINS NON BATIS

Jardin J.

Pelouse (bassin d'orage) P.

Zone de recul R.

Terrain vague TV.

Cour C.

Aire de stationnement A.

Repère des prises de vue des photos 1

Nom et adresse des propriétaires voisins : voir annexe de la note explicative

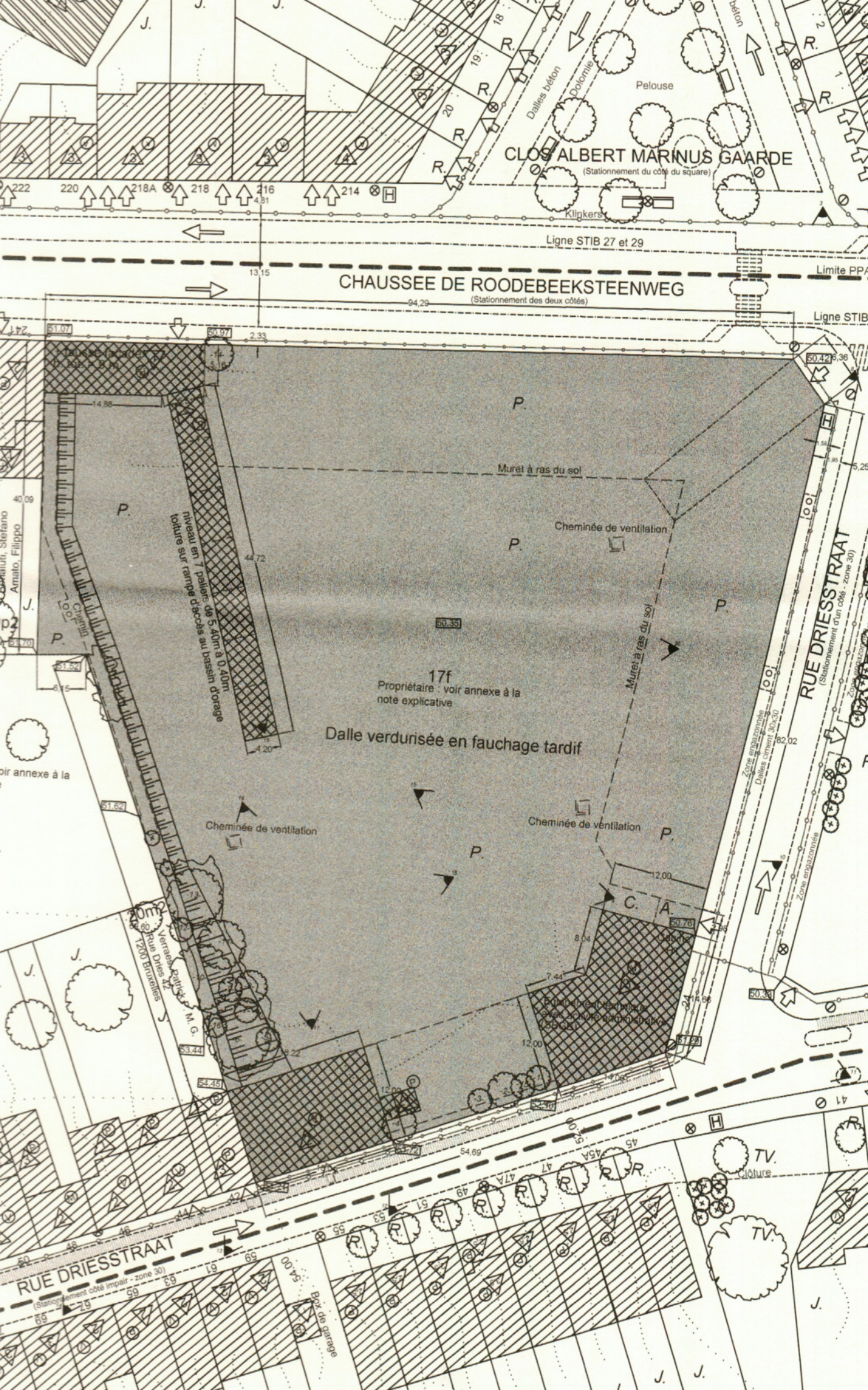

CLOS ALBERT MARINUS GAARDE
(Stationnement du côté du square)
Pelouse
Dalles béton
Dolomie
Klinkers
Ligne STIB 27 et 29
CHAUSSEE DE ROODEBEEKSTEENWEG
(Stationnement des deux côtés)
Limite PPA
Ligne STIB
Muret à ras du sol
Cheminée de ventilation
niveau en 7 paliers de 5.40m à 0.40m
toiture sur rampe d'accès au bassin d'orage
17f
Propriétaire : voir annexe à la note explicative
Dalle verdurisée en fauchage tardif
Cheminée de ventilation
Cheminée de ventilation
Muret à ras du sol
RUE DRIESSTRAAT
(Stationnement d'un côté - zone 30)
Zone engazonnée
Dalles ciment 30x30
Zone engazonnée
Chemin
Amato, Filippo
Verraes, Patrick P. M. G.
Rue Dries 42
1200 Bruxelles
Cloture
Box de garage
RUE DRIESSTRAAT
(Stationnement côté impair - zone 30)

MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES – CAPITALE **A.E.D.**	MINISTERIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST **B.U.V.**

ADMINISTRATION DE L'EQUIPEMENT ET DES DEPLACEMENTS
SERVICE B2
Centre des communications du Nord
Rue du Progrès, 80 Bte 1 – 1030 BRUXELLES

B2

Tel. 02/204.21.11
Fax. 02/204.15.02

BESTUUR UITRUSTING EN VERVOER
DIENST B2
Communicatiecentrum Noord
Vooruitgangstraat, 80 Bus 1 – 1030 BRUSSEL

S.A. BUREAU D'ETUDES
LEON-MARCEL CHAPEAUX
Galerie Louise, 43b, Bte 45
1050 – BRUXELLES
Louiza Galerij, 43b, Bte 45
1050 – BRUSSEL
Tel. 02/513.81.25 – Fax. 02/512.69.34

BASSIN D'ORAGE DU ROODEBEEK Rue Dries et Chaussee de Roodebeek A WOLUWE-SAINT-LAMBERT	STORMBEKKEN VAN ROODEBEEK Driesstraat en Roodebeeksteenweg TE SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE

Exploitation de la surface située sur la dalle de toiture du bassin d'orage.

VUE EN PLAN et COUPES

Ind.	Date–Datum	AIB–AVI	A.E.D.chant. B.U.V. werf.	A.E.D.–B.U.V.	MODIFICATIONS–WIJZIGINGEN
A	29/10/99	8/03/00			AS BUILD

Plan « as built » du 05/12/2000
du bassin d'orage

Annexe aux prescriptions littérales
Permis de lotir « Roodebeek »

A.E.D. - B.U.V.
"AS BUILT"
Datum: 5-12-2000
Paraaf:
Paraphe:

DESSINE–GETEKEND	JOW	04/10/99	ECH.–SCH.	NR. BE NR.	EX/2091/ST/68
VERIFIE–NAGEZIEN			1/200	REMPLACE LE NR: VERVANGT HET NR:	PR/2091/ST/42
APPROUVE–GOEDGEKEURD			m2	REMPLACE PAR LE NR: VERVANGEN DOOR NR:	
			1.00	CONFORME AU PLAN NR. ADJ.: OVEREENKOMSTIG AAN PLAN NR. ADJ.:	

APPROUVE B2 GOEDGEKEURD

PROJET: ONTWERP.: G4 A /BASS

ADJUDICATION: AANBESTEDING:

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S

Prescriptions à respecter pour l'exploitation de la surface située sur la dalle de toiture du bassin d'orage.

—La servitude de passage pour l'entretien des dispositifs d'équilibre de la nappe aquifère doit toujours être maintenue même dans le cas de futures constructions sur le site.

—L'accés de véhicules aux cheminées de ventillation situées en dehors des bâtiments techniques doit être assurée pour permettre la maintenance de la ventillation.

—Les terres situées sur la dalle de protection de la chape ne peuvent être enlevées car elles contribuent à la stabilité de l'ouvrage vis à vis de la nappe aquifère. En cas d' exécution de constructions sur la toiture, les terres peuvent être enlevées localement et stokées à une distance n'excédant pas six mètres de leur lieu d'origine sur la toiture pour être évacuées lorsque le poids de la construction est supérieur à la charge de terre calculée avec un poids spécifique de 1,60 t/m3.

—Les constructions éventuellement érigées sur l'ouvrage seront définies de manière telle que l'ensemble des surcharges n'engendre pas dans la dalle de toiture des sollicitations et efforts de réduction plus grands que ceux qu' engendrerait une charge uniformément répartie de 5 tonnes/m2 plus une charge variable de 2 tonnes/m2.

—En cas de constructions futures sur l'ouvrage, les cheminées de ventillation seront rehaussées de manière à assurer un fonctionnement aussi performant qu' en l'absence de ces constructions.